

Lot 2 : Sensibilité aux conflits et intégration de la consolidation de la paix

Note conceptuelle et foire aux questions

Si vous souhaitez postuler en vue de bénéficier de notre appui en matière de sensibilité aux conflits et d'intégration de la consolidation de la paix (SC), veuillez prendre le temps de bien lire les documents suivants, en plus de cette note conceptuelle :

- **Notre note d'information générale destinée aux candidats**
- **Notre formulaire de candidature pour les projets relatifs à la sensibilité aux conflits et à l'intégration de la consolidation de la paix.**

LOGIQUE DE NOTRE APPUI

Importance de la sensibilité aux conflits dans le contexte actuel

Les acteurs qui travaillent dans des contextes fragiles et affectés par les conflits reconnaissent que des actions bien intentionnées peuvent par inadvertance alimenter les divisions et la violence. Les acteurs de l'aide internationale, les gouvernements, la société civile locale, et de plus en plus souvent les acteurs du secteur privé, reconnaissent qu'ils ont besoin de mieux comprendre le lien entre leurs actions et les conflits. D'une part, ils peuvent exacerber sans le vouloir les tensions sociales, en fonction de la manière dont ils opèrent et des personnes qui ont accès aux postes et aux services qu'ils apportent. D'autre part, ces mêmes organisations ont souvent un vaste potentiel inexploité de contribuer à la cohésion sociale et à la paix, même si cela n'est pas leur mandat principal. Elles peuvent par exemple, au travers de leurs activités principales existantes, permettre de rassembler des groupes opposés ou promouvoir un usage plus équitable des ressources.

Le concept de sensibilité aux conflits a émergé au début des années 2000 comme un moyen d'aborder ces défis et ces opportunités. On le définit habituellement comme la capacité d'une organisation à :

- Comprendre le contexte dans lequel elle opère ;
- Comprendre les interactions entre ses actions et le contexte ;
- Agir sur la base de cette compréhension dans le but d'éviter les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs de ses actions sur les dynamiques de conflit.

S'il n'est pas nouveau, le concept de sensibilité aux conflits fait l'objet d'une attention accrue au vu de la poussée et de la complexité croissante des conflits au cours de la dernière décennie¹. Les conflits violents sont désormais reconnus comme représentant l'une des barrières les plus importantes à la réalisation des objectifs de développement durable. D'autres grands défis mondiaux actuels, comme l'adaptation au changement climatique, l'assistance aux populations déplacées ou la

¹ *Pathways for Peace*, World Bank and UN, 2018; *Global Peace Index 2017*, Institute for Economics and Peace; *Conflict and Violence in the 21st Century: Current Trends as observed in Empirical Research and Statistics*, World Bank, 2016.

prévention de l'extrémisme violent appellent aussi à une meilleure prise en compte des dynamiques de conflit.

Mise en pratique de la sensibilité aux conflits : notre approche

D'importants progrès ont été réalisés au niveau des engagements politiques en matière de sensibilité aux conflits depuis l'émergence du concept. Cependant, la mise en pratique de ces engagements au sein des institutions et sur le terrain, dans des contextes fragiles et affectés par les conflits, demeure un réel défi. L'expérience nous a montré qu'un appui ponctuel se focalisant sur le niveau programmatique, en occultant les enjeux organisationnels, n'est pas suffisant pour favoriser des changements efficaces et durables. Notre appui aux partenaires est ainsi guidé par quelques **principes fondamentaux** :

- **Utiliser une approche de développement organisationnel en matière de sensibilité aux conflits** : notre intention est de fournir à nos partenaires un appui à long terme qui intègre la dimension de changement organisationnel relative à la sensibilité aux conflits. Notre appui vise ainsi à prendre en compte à la fois l'interface entre les opérations et leur contexte (niveau programmatique), ainsi que les politiques internes et systèmes et processus organisationnels qui façonnent ces opérations (niveau organisationnel). Cela implique de bien appréhender les contraintes et barrières pouvant affecter la mise en pratique de la sensibilité aux conflits à différents niveaux, et de ne pas sous-estimer l'effet transformateur que les changements visés peuvent avoir pour une organisation.
- **Adapter notre approche au point de départ et aux spécificités de nos partenaires** : nous ne préconisons pas une approche ou méthodologie unique pour tout le monde. Au contraire, nous adaptons notre soutien au mandat, aux défis, aux besoins et aux ambitions de chaque partenaire. Notre approche est pragmatique et vise à améliorer de façon progressive et réaliste les systèmes et les pratiques relatives à la sensibilité aux conflits, en prenant en compte la vision, la capacité d'absorption et les barrières internes spécifiques à chaque organisation.
- **Etre sensible aux conflits ne signifie pas éviter les conflits** : nous reconnaissons les risques et les dilemmes inhérents à opérer dans des contextes fragiles et affectés par les conflits. Nous voyons la sensibilité aux conflits comme pouvant aider les organisations à poursuivre leur mandat de manière efficace et responsable dans des environnements complexes et à faire des choix informés face à des dynamiques de conflit qui impactent, ou sont impactées, par leurs actions.

Dans le cadre de cet appel à projets, notre offre d'appui couvre deux grandes catégories d'objectifs, qui sont souvent jointes, mais dont les points de départ peuvent être différents et demander des expertises distinctes :

- **Ancrer la sensibilité aux conflits au sein d'une organisation et de ses opérations** : nous visons ici à aider les organisations à améliorer leur compréhension et capacité d'adaptation aux dynamiques de conflit. L'objectif principal est d'aider une organisation à adapter sa manière de travailler, en prenant en compte ses priorités et son mandat actuels, afin de minimiser les risques que ses actions perpétuent ou accentuent par inadvertance les conflits. Dans certains cas, au vu du mandat et de l'ambition de l'organisation, il s'agit également d'identifier et exploiter des

opportunités de contribuer à la cohésion sociale et à la paix au travers de ses interventions (sans changer leurs objectifs d'ensemble).

- **Accroître les engagements et investissements visant directement à la consolidation de la paix :** nous visons ici à aider les organisations souhaitant initier ou augmenter leurs engagements directs en matière de consolidation de la paix à concrétiser leur ambition. Pour ce faire, nous appuyons le renforcement de leurs capacités organisationnelles en matière de mise en œuvre d'actions de consolidation de la paix. Dans ce cadre, des organisations peuvent envisager d'amender leur mandat d'ensemble pour y intégrer la consolidation de la paix. Elles peuvent aussi viser à augmenter la proportion de leurs activités en matière de consolidation de la paix au sein d'un portefeuille programmatique plus vaste.

Pour prendre connaissance d'exemples concrets illustrant ce que notre appui en matière de sensibilité aux conflits et/ou d'intégration de la consolidation de la paix peut vous aider à réaliser dans la pratique, vous pouvez consulter les liens ci-dessous sur nos appuis actuels ou passés :

[Christian Aid Ireland](#)

[ZOA](#)

[OCADES Caritas Burkina](#)

[OIM \(Organisation internationale pour les migrations\)](#)

[UNOPS \(Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets\)](#)

PUBLIC CIBLÉ

PeaceNexus propose un appui en matière de sensibilité aux conflits et d'intégration de la consolidation de la paix aux acteurs gouvernementaux, multilatéraux et du secteur privé, que nous voyons comme jouant des rôles clés dans les contextes affectés par les conflits. Cependant, **dans le cadre de cet appel à projets, notre appui cible exclusivement les organisations non gouvernementales et à but non lucratif**, dans l'objectif de garantir une sélection équitable et transparente face à une forte demande.

Si vous êtes un acteur gouvernemental, multilatéral ou du secteur privé et que vous souhaitez bénéficier de notre appui en matière de sensibilité aux conflits et/ou d'intégration de la consolidation de la paix, veuillez contacter heloise.heyer@peacenexus.org

Nous considérons que l'appui en matière de sensibilité aux conflits et/ou d'intégration de la consolidation de la paix est pertinent pour tous les acteurs qui opèrent dans des contextes fragiles et affectés par les conflits. Cela peut concerner les organisations dont le mandat n'intègre pas la consolidation de la paix mais qui souhaitent minimiser les risques que leurs opérations alimentent les tensions, ou qui souhaitent exploiter des opportunités de contribuer à la cohésion sociale et la paix au travers de leurs actions plus larges. Les organisations œuvrant spécifiquement à la consolidation de la paix et faisant face à des défis de mise en pratique de la sensibilité aux conflits ont aussi la possibilité de candidate. De manière plus spécifique :

- Nous souhaitons poursuivre et étendre nos appuis aux **organisations humanitaires et de développement**. Nous pensons que les acteurs humanitaires sont confrontés à des défis

spécifiques liés à l'adoption d'approches sensibles aux conflits, au vu de leur mandat et alors qu'ils opèrent au cœur de conflits particulièrement complexes et violents, dans des zones souvent désertées par les autres organisations. Au sein de la communauté du développement, nous cherchons à appuyer particulièrement les acteurs qui remettent en question des approches trop fragmentées et qui visent à accroître leur contribution à la consolidation de la paix en lien avec leur mandat principal (réduction de la pauvreté, activités de subsistance, éducation, etc.).

- Nous souhaitons également travailler avec des acteurs influents qui sont plus nouveaux dans les débats sur la sensibilité aux conflits. Ceux-ci peuvent comprendre des **organisations qui poursuivent principalement des objectifs de développement économique, de sécurité ou liés à l'environnement, ainsi que des fondations** dont l'objectif est de mettre en place des pratiques de financement responsables dans les contextes affectés par les conflits et / ou qui souhaitent initier ou augmenter leurs appuis directs en matière de consolidation de la paix.

- Notre appui est pertinent pour **des organisations qui œuvrent à différents niveaux : il peut s'agir d'organisations de la société civile locale aussi bien que d'organisations régionales et internationales**. Nous encourageons vivement les acteurs locaux à postuler, sachant qu'ils ont souvent moins accès à des appuis en matière de sensibilité aux conflits ou de renforcement de capacités en vue de mener des actions de consolidation de la paix. Les organisations qui œuvrent dans leurs propre contexte font face à des défis spécifiques pour naviguer les lignes de tension et clivages de leurs propres sociétés et communautés. Nous pensons également que les organisations locales ont un fort potentiel, souvent inexploité, de participer au renforcement de la cohésion sociale et de la paix.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- En 2018, nous acceptons les candidatures envoyées par :
 - ⇒ Les organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui œuvrent au niveau local, national ou régional, et qui sont enregistrées dans nos régions / pays prioritaires :
 - Les Balkans occidentaux : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie
 - L'Asie centrale : Kirghizistan, Tadjikistan, Kazakstan, Ouzbékistan
 - L'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Niger, Sénégal
 - Myanmar
 - ⇒ Les organisations internationales non gouvernementales et à but non lucratif qui opèrent dans au moins 5 pays (y compris en dehors de nos régions prioritaires).
- Les organisations candidates doivent disposer d'un compte bancaire et publier des rapports financiers annuels.
- Dans votre dossier de candidature, vous devrez également confirmer que vous ne bénéficiez pas déjà de financements attribués par la Fondation PeaceNexus. En raison des contraintes

juridiques auxquelles nous sommes soumis, nous pouvons uniquement soutenir les activités qui ne vont pas à l'encontre de la loi [USA PATRIOT Act](#) (18 U. S. C. §2339B).

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans votre expression d'intérêt, nous vous demandons de répondre à des questions qui nous permettront d'évaluer les critères suivants :

- ***Pertinence : démonstration de l'impact et de l'influence de l'organisation candidate dans les contextes fragiles et affectés par les conflits***

En premier lieu nous avons besoin de comprendre le type de programmes et actions que vous menez dans des contextes fragiles et touchés par les conflits. Pour cela nous vous demandons de nous donner des exemples concrets. En particulier, nous souhaitons savoir sur quoi vous travaillez et où (à l'échelle mondiale, dans une région, dans un pays ou au niveau local). Nous sommes aussi intéressés de savoir si vous êtes experts d'un sujet ou d'un domaine d'action particulier. Enfin, nous souhaitons comprendre la différence que peuvent faire pour vous la sensibilité aux conflits et/ou l'intégration de la consolidation de la paix pour l'impact de votre organisation sur le terrain.

- ***Potentiel de changement : démonstration des besoins, de la motivation et des capacités de l'organisation candidate en vue de s'engager dans un processus de changement organisationnel visant à mettre en pratique les approches de sensibilité aux conflits ou à intégrer la consolidation de la paix***

Notre appui aux partenaires s'adapte à leurs demandes et points de départ. Il est important pour nous de comprendre pourquoi vous souhaitez investir votre temps et votre énergie dans un processus visant à mettre en pratique la sensibilité aux conflits et/ou intégrer la consolidation de la paix dans votre mandat et actions. Pour cela nous vous demandons de décrire dans votre candidature le ou les contextes dans lesquels vous travaillez ; les défis auxquels vous êtes confrontés en matière de conflits ; les risques que vous percevez en termes d'impact négatif sur les conflits et les opportunités que vous avez éventuellement déjà identifiées en vue d'apporter des contributions plus importantes à la consolidation de la paix. Nous vous demandons enfin d'expliquer la vision du changement que vous visez pour votre organisation ; et les efforts passés ou présents sur lesquels ce processus pourra s'appuyer.

CE EN QUOI CONSISTE NOTRE APPUI A LA MISE EN PRATIQUE DE LA SENSIBILITÉ AUX CONFLITS ET D'INTÉGRATION DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

PeaceNexus est un partenaire engagé et notre appui repose sur deux piliers :

- **Un accompagnement du processus par PeaceNexus :**
 - Nous accompagnons nos partenaires depuis la phase de conception du processus jusqu'aux étapes finales de la mise en œuvre. Au début de notre engagement, nous vous rendons visite afin de faciliter une identification participative des défis auxquels vous êtes confrontés et des opportunités sur lesquelles bâtir. Sur cette base nous travaillerons avec vous pour établir des priorités d'action et concevoir une feuille de route qui guidera la poursuite des objectifs définis et la façon d'utiliser notre appui dans ce cadre.

- Tout au long du processus, qui implique habituellement le recrutement d'experts externes, notre rôle comprend le suivi des progrès réalisés, le partage de retours et suggestions, et une assistance plus directe, en cas de besoin, pour vous aider à atteindre vos objectifs.
- **Une contribution financière prenant en charge les coûts directement associés au processus :**
 - Le budget attribué à chaque partenaire est déterminé par la feuille de route que nous élaborons conjointement après notre visite initiale de lancement. Nous prenons en compte les besoins spécifiques du processus, l'ampleur de vos opérations et votre capacité d'absorption. (Veuillez également lire la note d'information générale : [En quoi consiste l'appui proposé par PeaceNexus ?](#)).
 - Notre enveloppe financière prend en charge les frais relatifs aux consultants externes et aux éventuels experts thématiques ou techniques additionnels, ainsi que les dépenses directement liées au processus, comme les frais de réunion et de déplacement. (Veuillez également consulter la note d'information générale : [En quoi consiste la subvention proposée dans cet appel à projets ? ; Quels éléments ne relèvent pas de l'appui de PeaceNexus et ne peuvent pas être financés ?](#))

Notre approche partenariale est guidée par les principes suivants :

- *Participation* : nous sommes convaincus du bienfondé des approches participatives, car notre expérience nous a montré que le changement ne peut survenir que si les personnes censées le faire advenir sont activement impliquées dans sa conception.
- *Confidentialité* : nous savons qu'une identification honnête et un partage ouvert des informations et défis rencontrés en interne sont des éléments essentiels de la réussite. Nous nous engageons à agir en toutes circonstances dans le respect de règles strictes de confidentialité. Nous ne partageons les informations qu'avec votre accord.
- *Engagement dans la durée* : si vous réalisez des progrès, mais que vous avez besoin de plus de temps et d'accompagnement que prévu, nous pourrions éventuellement prolonger notre engagement par une phase de suivi à l'appui que nous proposons. Une telle décision sera soumise à l'approbation de notre Conseil de fondation. L'appui en matière de sensibilité aux conflits et d'intégration à la consolidation de la paix que nous proposons peut s'étendre sur une période allant typiquement d'un à quatre ans.

Foire aux questions

- **Les questions à caractère général listées ci-dessous, concernant l'appui proposé par PeaceNexus et notre approche de partenariat, sont abordées dans la note d'information générale. Elles sont pertinentes pour chacun des trois lots :**
 - [À propos de PeaceNexus](#)
 - [En quoi consiste l'appel à projets ?](#)
 - [Quels sont les critères d'éligibilité ?](#)
 - [Quels sont les critères de sélection ?](#)
 - [Quelle est l'enveloppe financière proposée dans le cadre de cet appel ?](#)

- En quoi consiste l'appui de PeaceNexus ?
- Quels éléments ne relèvent pas de l'appui de PeaceNexus et ne peuvent pas être financés ?
- Quel est le processus de candidature et de sélection ?
- En cas de sélection, en quoi consistera le partenariat avec PeaceNexus ? Combien de temps durera l'accompagnement ?

➤ **En outre, veuillez lire les réponses aux questions les plus fréquentes concernant notre appui à la sensibilité aux conflits et l'intégration de la consolidation de la paix :**

Que peut-on faire avec l'appui de PeaceNexus en matière de sensibilité aux conflits et d'intégration de la consolidation de la paix ?

(Cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez prendre connaissance des exemples mentionnés ci-dessus.)

- Développer des mécanismes afin de garantir que l'analyse des conflits est effectuée et qu'elle est utilisée pour la conception et mise en œuvre des programmes ;
- Renforcer les capacités du personnel et des partenaires en matière d'analyse de conflit ;
- Adapter les systèmes de suivi et d'évaluation afin de mieux suivre les évolutions du contexte et d'impacts non-anticipés ;
- Adapter les outils et processus programmatiques afin de les rendre plus propices à l'apprentissage et à l'adaptation en continu ;
- Renforcer l'adhésion et l'appui du leadership à la sensibilité aux conflits ou à l'intégration de la consolidation de la paix ;
- Réviser les politiques internes et revoir la manière dont elles sont mises en place au travers du « prisme des conflits » afin de garantir qu'elles prennent en compte le contexte et les risques des effets négatifs (par exemple : pour les ressources humaines, l'approvisionnement, la sécurité, etc.) ;
- Revoir les partenariats externes et les projets collaboratifs afin de mieux prendre en compte ce que les autres observent et font, et coordonner l'analyse de contexte et prise en compte des dynamiques de conflit avec eux ;
- Planifier et soutenir la mise en œuvre d'une stratégie de financement afin de permettre à une organisation de développer son travail de consolidation de la paix ;
- Adapter les mécanismes d'octroi de subventions afin de garantir qu'ils encouragent des pratiques sensibles aux conflits ;
- Développer des mécanismes de financement ciblés sur les acteurs et programmes de consolidation de la paix.

Pouvons-nous postuler si nous ne souhaitons pas mener des activités de consolidation de la paix ?

Oui, l'appui en matière de sensibilité aux conflits que nous proposons convient aux organisations dont l'objectif est de mieux comprendre et s'adapter à leur contexte, et de minimiser les éventuels impacts négatifs induits par leurs actions. Nous pensons que différents acteurs ont différents rôles à jouer dans les contextes fragiles et touchés par les conflits. Notre appui en matière de sensibilité aux

conflits n'implique pas qu'une organisation devrait se lancer dans des projets de consolidation de la paix.

Peut-on postuler s'il n'y a pas de conflits violents dans le contexte dans lequel nous intervenons ?

Oui, la sensibilité aux conflits s'applique à des contextes très différents. Cela peut concerner les situations de conflit violent ouvert aussi bien que les contextes considérés comme stables, mais qui sont affectés par des lignes de clivage sous-jacentes, et par des dynamiques de polarisation et de marginalisation. Dans de tels contextes, la sensibilité aux conflits est souvent étroitement liée à des principes de qualité des programmes, et elle peut aider aux contributions pour prévenir les conflits.

Nous ne sommes pas sûrs de savoir si nous visons avant tout à devenir plus sensibles aux conflits ou bien à renforcer nos activités de consolidation de la paix. Comment devrions-nous décrire notre vision dans le formulaire de candidature ?

Notre appui démarre systématiquement par une évaluation participative des défis et ambitions, précisément dans le but de vous aider à définir vos objectifs en termes de sensibilité aux conflits et /ou d'intégration de la consolidation de la paix. En ce sens, il est tout à fait acceptable que vous n'ayez pas encore une vision claire et précise de ce que vous souhaitez accomplir grâce à notre appui et de quelle manière. Le plus important pour nous est que vous nous expliquiez les défis concrets auxquels vous faites face actuellement dans le cadre de vos interventions dans des contextes affectés par les conflits.

Nous sommes le bureau national d'une organisation ou d'un réseau international. Devons-nous postuler en tant qu'organisation enregistrée dans votre région prioritaire ou bien en qualité d'acteur international ?

Les deux options sont possibles, en fonction de la nature des défis identifiés, du niveau où les principaux changements sont recherchés, et de qui va piloter le processus. Si vous décidez de postuler en tant qu'organisation enregistrée au niveau local, merci de détailler la configuration organisationnelle globale à laquelle vous appartenez. Veuillez également mentionner les activités liées à la sensibilité aux conflits ou à l'intégration de la consolidation de la paix qui sont menées éventuellement à d'autres niveaux de votre organisation ou réseau.